

Département de l'Hérault

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet :

ARRETE DE DELEGATION  
DE FONCTION

Mme Amandine DIEGO  
6ème Adjointe

**N° A-2026-03-23-23**

République Française

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

ARRETE DU MAIRE

La Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 Mars 2026, fixant à 6 le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme Amandine DIEGO en qualité de 6<sup>ème</sup> adjointe au maire, en date du 21 Mars 2026,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de Mme Amandine DIEGO,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** A compter du 23 Mars 2026, délégation de fonctions est donnée et ce sous la responsabilité de Mme le Maire à Madame Amandine DIEGO, 6<sup>ème</sup> Adjointe pour tout ce qui concerne les affaires culturelles de la ville et la Médiathèque :

- Mise en place d'animations,
- Gestion des animations culturelles proposées par les associations,
- Coordination des actions culturelles en relation avec la Communauté de Communes La Domitienne.
- Organisation d'évènements liés à la promotion du patrimoine communal culturel.
- Gestion et fonctionnement de la Médiathèque.

**ARTICLE 2 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée, pour information, à Monsieur le Sous-Préfet de BEZIERS.

Fait à LESPIGNAN, le 23 Mars 2026

La Maire,



**Géraldine ESCANDE-COLIN**

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

10 AVR 2026

ID : 034-213401359-20260323-A2026\_03\_23\_23-AI

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

De l'Hérault le 02 AVR 2026

Et publication ou notification

Du 07 AVR 2026

La Maire :

